

AVIS DU CSRPN de Bretagne

N°12 --Réponse à l'AMI sur les Réserves naturelles régionales : Espaces naturels d'Avaugour

Exposé :

Le site s'étend sur une superficie de 140 ha, d'un seul tenant, dont la maîtrise foncière est à 100 % publique (SMPRB (Syndicat Mixte des déchets des Pays de Rance et de la Baie)). Une démarche partenariale est mise en place depuis 2018 entre le SMPRB et CCEUR Emeraude (structure porteuse du projet de Parc Naturel Régional « Vallée de la Rance Côte d'Emeraude »).

Le site est identifié comme ZNIEFF (n°530030028 - LANDES ET BOIS D'AVAUGOUR EN TADEN).

Le site fait état de 24 végétations et est un complexe de milieux ouverts composés de landes humides et mésophiles, de prairies humides oligotrophes, de marais et mégaphorbiaies ainsi que de milieux forestiers composés de hêtraies, chênaies, aulnaies et saussaies dont 10 habitats (représentant 53 % de la surface totale du site) sont identifiés comme d'intérêt communautaire.

Le site est situé en tête de bassin versant, et présente pour particularité géologique de se situer sur un placage de Kaolin. Les terres kaoliniques ont par endroit été exploitées conduisant à l'expression d'habitats et de végétations très rares en Bretagne intérieure, notamment une Cladiaie qui a bénéficié d'un déboisement.

Le site subit plusieurs menaces : déprise agricole, fermeture des milieux et dégradation des habitats naturels. Depuis 2019, des actions de gestion visant à réouvrir et restaurer les milieux landicoles et prairiaux sont mises en place.

Le classement en RNR permettrait de répondre aux objectifs suivants :

- Maintenir et restaurer une diversité d'habitats remarquables permettant l'expression d'une flore et d'une faune patrimoniales ;
- Inscrire et renforcer le site en tant que réservoir biologique dans la trame verte locale ;
- Améliorer la connaissance naturaliste du site ;
- Développer le potentiel du site en termes d'outil d'accueil et de sensibilisation des publics à la valeur du patrimoine naturel local et régional.

Rapport

Le porteur de projet a fourni un dossier complet. Le dossier est précis, et les annexes permettent d'appréhender de manière détaillée la biodiversité du site.

Le territoire

La délimitation du périmètre du projet de RNR est cohérente et fonctionnelle (un seul propriétaire) même si des milieux naturels intéressants (boisements et bocage) n'ont pas été pris en compte. Il conviendrait de les prendre en compte dans le périmètre du projet de RNR notamment pour des enjeux liés à certaines espèces (Muscardin, chiroptères, ...) et mieux insérer le projet de RNR dans les réseaux écologiques du territoire.

La biodiversité

La connaissance de la biodiversité du site est bonne quoique partielle, avec des inventaires prévus dans les années à venir pour l'améliorer.

Malgré tout, le bilan actuel des connaissances démontre incontestablement la richesse et l'intérêt du site.

La diversité des habitats et des micro-habitats au sein de ces derniers, ainsi que la mosaïque d'âge des différents habitats présents, offre une hétérogénéité favorable pour maximiser la diversité biologique du site.

Les mesures de gestion mises en œuvre depuis 2019 permettent déjà d'observer la capacité de résilience du site avec l'apparition (réapparition ?) d'espèces d'intérêt patrimonial.

Dans sa gestion actuelle et future, le gestionnaire maintient les étangs et les 100 ha de boisements en libre évolution. A une telle échelle, cette orientation du gestionnaire est intéressante à souligner. Il conviendrait d'évaluer précisément l'état zéro de la biodiversité sur ces zones en libre évolution afin d'établir des références en Bretagne et éclairer les autres gestionnaires de ces types de milieu.

Activités socio-économiques et acceptation sociale

Le projet est porté et soutenu par les élus locaux. Un comité annuel réunissant les principaux acteurs du site permet de faire le bilan des actions réalisées et de définir les actions à mettre en place pour l'année suivante.

Toutefois, dans la perspective d'un classement en RNR du site, l'association de chasse communale s'inquiète des effets sur son activité de chasse. Les pratiques actuelles concernent des battues aux sangliers et aux renards ainsi que la chasse au petit gibier notamment concernant la Bécasse.

Les porteurs du projet, n'ont pas clairement identifié, à ce stade, de structure porteuse de la RNR. De la même façon, les porteurs du projet, n'ont pas clairement identifié de personnes dédiés à la gestion de la RNR (conservateur, agent technique) même si, dans la configuration actuelle, 1 quart temps est dédié à la gestion du site et que les chasseurs et un agriculteur riverain réalisent ponctuellement des travaux d'entretien et de gestion. Une réorientation vers l'abandon de fertilisation de certaines prairies, un éco-pâturage de landes réouvertes sont à souligner

L'adéquation de l'outil RNR pour ce projet

L'expérience acquise dans la gestion d'espaces naturels par la collectivité locale gestionnaire et la motivation des élus locaux largement partagée pour le projet augurent d'une bonne acceptation de la population et d'une motivation réelle des élus et des partenaires.

Les enjeux et objectifs devant être appliqués dans un plan de gestion ne sont pas encore clairement définis. C'est l'axe de travail, dans l'hypothèse d'un classement en RNR, sur lequel il convient de travailler en priorité.

L'outil RNR serait très pertinent/adapté pour le site des espaces naturels d'Avaugour qui ne bénéficient pas d'un autre classement (hormis une ZNIEFF).

L'outil RNR permettrait de pérenniser la gestion, et d'avoir un engagement sur le long terme.

Le site est ouvert au public, mais sur les cheminements uniquement. Les landes sont difficilement pénétrables.

Avis CSRPN

Les avis du CSRPN sont très partagés (1/3 de favorables, 1/3 de favorables avec clarification demandée ou réserve, un peu moins d'1/3 défavorable en l'état, 3 défavorables).

Il s'agit d'un joyau de biodiversité, site isolé témoin avec un patrimoine naturel intéressant, qu'il vaut le coup de protéger et qui montre de bonnes capacités de restauration. Il est intéressant que le gestionnaire y laisse les boisements en libre évolution.

Trois points sont à éclaircir :

- quelles pratiques de chasse et quelle position du porteur de projet ? Clairement c'est une source de débat pour la mise en place d'une RNR

- qui assurera la gouvernance et le pilotage du projet ?
- une révision/accroissement conséquent du périmètre sont à envisager pour favoriser les connexions avec l'espace extérieur, sachant que cet espace préservé est en tête du bassin versant du Frémur.

Le CSRPN préconise donc de retravailler les contours du périmètre du projet, notamment sur les propriétés des autres collectivités, et les connexions bocagères. Il faudra par ailleurs préciser les ressources humaines dédiées à la RNR.

Compte tenu des échanges entre les membres du CSRPN, **le classement est prématuré.**

Rennes, le 11 Novembre 2021

Le Président du CSRPN, Jacques HAURY